



Pôle d'Equilibre Territorial Rural

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

A 18h00 à la Salle du Batac-ZA Lafourcade Gimont

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 novembre, à 18h à la salle du BATAC, ZA Lafourcade à Gimont, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents titulaires (en début de séance) :

Gérard ARIES, Xavier BALLENGHIEN, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Guy LAREE, Sandie MAGNOAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES.

Etaient présent suppléants (en début de séance) :

Alain BERTHET, Marylin VIDAL.

Excusés ou absents titulaires (en début de séance) : Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Francis IDRAC, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Valérie MANISSOL, Pascale TERRASSON, Franck VILLENEUVE.

Excusés ou absents suppléants (en début de séance) : Muriel ABADIE, Jacques ALFENORE, Alain BAQUE, Florence CHEBASSIER, Maryse CLAVERIE, Eric DAUBRIAC, Jérémy LAGARDE, Patrick MAHO, Guy MANTOVANI, Bernard MONLIBOS, Claire NICOLAS, Martine ROQUIGNY, Alain SCUDELLARO, Eric TRUFFI.

N'a pas pris part au vote :

Alain BERTHET (suppléant)

Procuration :

Thierry CAMBOURNAC a donné procuration à Xavier BALLENGHIEN.

Secrétaire de séance :

Patrick BET

Etaient présents (agents du PETR) :

Aurélie BEGOU, Julie FLEURIAULT.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 11

Quorum : 9

Procuration : 1

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Patrick BET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- I. Validation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025
- II. Rappel des décisions prises par le Président
 - 1. DC2025_05_01 : Modification de l'acte de nomination d'un régisseur titulaire
- III. Délibérations
 - 1. Animation du dispositif Territoire d'industrie - Suites à donner
 - 2. Vente d'un VAE à un agent du PETR
- IV. Questions diverses
 - 1. Point d'étape sur le programme LEADER
 - 2. Prochains conseils syndicaux
 - 3. Conférence des maires du 4 décembre 2025
 - 4. Vélos de Pays : un accompagnement à venir
 - 5. Information sur travail à l'obtention du label tourisme et handicap pour les IA du PETR, en partenariat avec le CDTL
 - 6. Expérimenter une coopération entre Transition Ecologique et projet culturel dans le cadre de l'AMI TACCT
 - 7. Recrutement d'une stagiaire pour la remobilisation du Conseil de Développement.

I - Validation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical du 24 mars 2025 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Le Président demande si le document appelle d'éventuelles observations et/ou modifications.

Aucune autre observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

II - Rappel des décisions prises par le Président

Une décision a été prise par le président, depuis le dernier Conseil Syndical.

Dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Syndical au Président, le Président rend compte de la dernière décision prise depuis le 10 avril 2024 (en application de l'article L. 2122-23du CGCT).

DC 2025_05_01 : Modification de l'acte de nomination d'un régisseur titulaire – Julie Fleuriault devient mandataire suppléant d'Aurélie Bégou, à la place d'Aurore Ducourneau.

Les membres du Conseil Syndical en prennent connaissance.

III - Délibérations

1. Animation du dispositif Territoire d'Industrie – Suites à donner

Le président rappelle à l'assemblée le contexte relatif au dispositif Territoire d'Industrie.

En juin 2025, l'agent Camille Burguière recrutée en mars a démissionné suite aux difficultés rencontrées pour trouver sa place dans le dispositif Territoire d'Industrie, faute de coopération de la part de certains partenaires, et de la complexité liée au territoire qui regroupe deux PETR sur deux départements avec des stratégies différentes.

Le 3 juillet 2025, suite à cette démission s'est tenue une réunion du bureau pour envisager la suite : les élus décident de mettre le dispositif en suspens et de se réunir avec les développeurs économiques des EPCI pour échanger sur la suite à donner.

Le 16 juillet 2025, la Préfecture du Gers transmet au PETR la demande des CCI du Gers et du Tarn et Garonne de porter l'animation du dispositif pour le compte du territoire.

Le 15 septembre 2025, a lieu une réunion conjointe des membres du bureau du PETR et des développeurs économiques des EPCI. Lors de cette réunion, les membres présents ont décidé de poursuivre le dispositif, cependant ils ont exprimé la volonté de ne pas confier l'animation du dispositif aux CCI.

Le président a proposé de vérifier auprès de la Préfecture si le dispositif pouvait être animé avec l'ingénierie déjà existante (développeurs économiques) sans solliciter d'aide financière à l'Etat. L'ensemble des membres présents ont décidé de poursuivre leur réflexion.

Entre septembre et octobre 2025, plusieurs échanges ont eu lieu entre le président du PETR et le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers, permettant de confirmer les points suivants :

- Nécessité d'une animation du dispositif soit par un chargé de mission soit par une prestation de service,
- l'ANCT impose le recrutement d'un chargé de mission spécifiquement dédié,
- La CCI ne souhaite pas recruter de personne dédiée mais financer les personnes déjà en poste

Dans ces conditions, la proposition de la CCI ne tient plus. Nous revenons donc au point de départ.

Suite à ce rappel du contexte, il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer afin d'acter la poursuite du dispositif et le recrutement d'un ou une chargé(e) de mission pour la dernière année du dispositif.

Gérard Ariès rappelle que la volonté des communautés de communes lors de la rencontre du 15 septembre était de proposer une co-animation du dispositif par les EPCI du territoire de manière collégiale.

Ronny Guardia Mazzoleni précise que cette option n'est pas validée par l'ANCT.

Gérard Ariès souhaiterait que les aides obtenues grâce au label ne bénéficient pas toujours aux mêmes entreprises. Il rappelle qu'aucune entreprise de la 3CAG n'a obtenu d'aide dans le cadre du Rebond Industriel.

Il est rappelé que TI est plus large que Rebond Industriel et l'attribution de subventions aux entreprises. La mission TI a également pour ambition la réindustrialisation du territoire qui passe par des phases d'animation du dispositif.

Xavier Ballenghien et Jean-Luc Silheres souhaitent un maintien du dispositif et donc un recrutement. Le président propose de s'assurer que le PETR Garonne Quercy Gascogne souhaite bien poursuivre la mission dans ses conditions.

Il faudra veiller à ce que la mission du futur chargé de mission soit effectuée en proche collaboration avec les développeurs économiques.

La fiche de poste sera retravaillée avec les développeurs économiques afin de prioriser les actions prioritaires à mener sur la dernière année du dispositif.

Une nouvelle réunion de validation de la fiche de poste sous le format de celle du 15 septembre est souhaitée.

Le président de séance propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de valider la poursuite du dispositif Territoire d'Industrie par le PETR Pays Portes de Gascogne,
- d'autoriser le président à lancer le recrutement d'un chargé de mission.

Vote à l'unanimité

2. Vente d'un VAE à un agent du PETR

Le président rappelle à l'assemblée le contexte relatif à la vente des vélos à assistance électrique du PETR.

La première flotte de vélos acquise en 2017 et 2018, a été revendue en 2022 selon des modalités établies en conseil syndical du 12 octobre 2022. Pour rappel deux agents du PETR avaient acquis des vélos à cette occasion.

A ce jour, seul un vélo qui n'a pas trouvé d'acquéreur auprès des hébergeurs, des prestataires touristiques et des collectivités, reste à vendre.

Christelle AUBIAN, agent du PETR s'est portée acquéreur de ce vélo. Il a été estimé par E-Bike le 29/10/25 à un tarif de revente compris entre 700 et 800 euros.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le président propose aux membres du Conseil Syndical de délibérer.

Le Conseil Syndical décide :

- de fixer le prix de vente du vélo à 700€,
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à la revente du vélo.

Vote à l'unanimité

IV- Questions diverses

1. Point d'étape sur le programme Leader

Le programme LEADER est dans une période charnière et, bien que son déploiement en Pays Portes de Gascogne se déroule de manière globalement fluide, il souffre à l'échelle régionale de difficultés de mise en œuvre. Le programme 2014/2022 qui se solde enfin a été complexe et source de frustrations sur le territoire. Le programme 2023/2027 souffre déjà d'un retard inquiétant compte tenu d'une mobilisation de la Région sur la fin du programme précédent et des difficultés techniques liées à la migration de la gestion de ce programme sur Europac. Enfin, les premières propositions de budget soumises par la Commission Européenne à l'été 2025 font craindre un recul pour le déploiement des fonds européens sur les territoires ruraux.

Un point d'étape aux élus du conseil syndical est donc primordial à ce stade de la séquence actuelle.

Leader 2014 –2022 : une enveloppe de 5 165 503€ pour le territoire qui regroupe le Pays d'Auch et le Pays Portes de Gascogne ce qui correspond à 3 443 000€ pour le Pays Portes de Gascogne.

100% de cette enveloppe a été programmée.

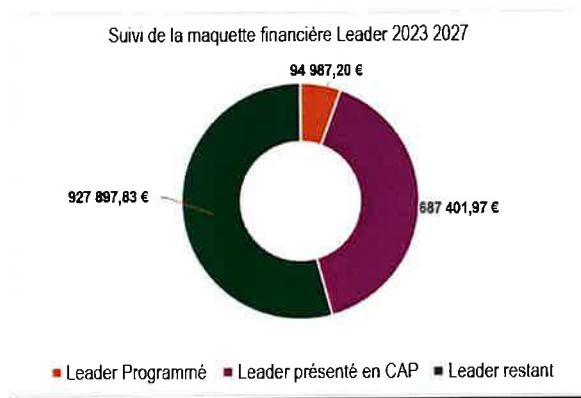
94% de l'enveloppe a été payée. La différence s'explique par les sous-réalisations des dossiers payés en toute fin de programme que nous n'avons pas pu récupérer afin de financer d'autres projets.

Leader 2023 – 2027 : une convention signée en avril 2024 pour une enveloppe de 1 710 000€.

Un dossier programmé (animation - gestion 2023/2024) et 9 projets sélectionnés par le GAL. 46% de l'enveloppe est pré-affectée.

Des difficultés liées au logiciel de suivi du programme par le service instructeur entraînent un retard dans les instructions. Les premières programmations démarrent tout juste.

Une nouvelle communication sera lancée sur le territoire après les élections afin de repérer de nouveaux projets.



Les élus souhaiteraient avoir la liste des projets financés dans le cadre du programme 2014 - 2022. Ils sont visibles sur le site internet du PETR à cette page :

<https://www.paysportesdegascogne.com/contrats-et-cooperations/le-programme-europeen-leader/#ancre6>

2. Prochains conseils syndicaux

Il convient de fixer les dates pour le Débat d'Orientation Budgétaire et le vote du budget afin qu'ils se déroulent avant les élections municipales de mars 2026.

Pour information, l'installation du futur conseil syndical devra se dérouler entre le 24 avril et le 22 mai 2026.

Les dates retenues sont les suivantes :

- Débat d'orientation budgétaire : mardi 27 janvier 2026 – 18h
- Vote du budget : mardi 24 février 2026 – 18h

3. Conférence des Maires du 4 décembre 2025 : proposition d'ateliers à destination des élus

La conférence des maires 2025 aura lieu le 4 décembre prochain. Comme de coutume, un bilan de l'année sera présenté ainsi que les perspectives pour l'année à venir.

Il s'agira de la dernière conférence des maires du mandat actuel. A cette occasion il sera proposé aux élus du territoire un atelier afin d'identifier leurs besoins dans la perspective du prochain mandat débutant en 2026. L'objectif étant que les nouveaux élus puissent se saisir du PETR et des missions qu'il décline.

Gérard Ariès rappelle que lors des élections de 2014, les nouveaux élus avaient pu bénéficier d'un programme de formations proposées par l'AMF qui avaient été très intéressantes. Cela avait manqué en 2020.

Guy Larée précise qu'il sera important de présenter les nouveaux élus du PETR avant de proposer des temps d'information du projet et des actions du Pays Portes de Gascogne.

4. Projet Vélos de Pays : lancement d'une étude sur le mode de gestion

Depuis 2017, le projet Vélos de Pays s'est développé sur notre territoire. Aujourd'hui nous comptons 75 vélos répartis sur 11 points de location.



Ce projet est bien identifié et reconnu par l'ensemble des acteurs et partenaires du PETR.

Après quelques années de fonctionnement, nous constatons toutefois certaines limites :

- Une logistique devenue lourde pour le PETR
- L'absence d'un modèle économique viable
- Et le besoin d'un cadre juridique et d'une gouvernance plus adaptée à la diversité des acteurs impliqués

Pour repenser le modèle et assurer la pérennité du service, le PETR a sollicité l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) afin d'être accompagné par un bureau d'étude spécialisé.

L'objectif : identifier le mode de gestion le plus pertinent, sur les plans juridique, économique et organisationnel.

Notre demande a été retenue en octobre, et c'est le bureau d'étude Espelia qui réalisera cet accompagnement.

Contenu de l'étude :

L'étude portera sur 4 volets :

- Diagnostic de l'existant - pour clarifier le fonctionnement actuel du service
- Etude comparative des modes de gestion envisageables
- Proposition d'un modèle cible adapté à notre territoire
- Elaboration d'une feuille de route opérationnelle pour la mise en œuvre

Calendrier et financement :

- Durée : 3 mois (de mi-novembre à début février)
- Coût total : 13 500€ HT
- Financement pris en charge à 100% par l'ANCT

Gérard Ariès précise que les vélos de pays ne se louent pas beaucoup sur le territoire de la 3CAG. Au contraire, Xavier Ballenghien souligne le dynamisme des locations en Lomagne Gersoise.

Il rappelle qu'initialement, ce projet avait vocation à être une impulsion du public afin d'identifier une reprise de l'activité par un ou des privés. Il serait intéressant que l'étude à venir approfondisse cette piste et ce pourquoi elle n'a pas encore abouti.

Sandie Magnoac précise que pour l'instant l'essentiel de l'activité se concentre l'été dans le cadre des activités touristiques mais il y aurait des opportunités à développer sur le reste de l'année.

5. Information sur les démarches en cours pour l'obtention du label tourisme et handicap dans le cadre des Itinéraires Artistiques du Pays Portes de Gascogne, en partenariat avec le CDTL du Gers

Le Pays Portes de Gascogne a engagé une démarche « culture et inclusion » dans le cadre de ses Itinéraires Artistiques. Cette initiative est née de discussions avec les Offices de Tourisme du territoire, qui nous ont alertés sur la nécessité de disposer de documents de présentation accessibles également au jeune public.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le livret famille de découverte des Itinéraires Artistiques, rédigé en langage clair afin d'être accessible au plus grand nombre. Parallèlement, l'ensemble des cartels des œuvres a été traduit en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) pour les personnes en situation de handicap mental. Le PETR a bénéficié d'un soutien financier de la DRAC Occitanie pour mener à bien ce travail.

Ce travail autour de la culture et de l'inclusion sera poursuivi avec l'appui du Comité Départemental du Tourisme du Gers. Des premières réunions de terrain auront lieu d'ici la fin de l'année 2025 afin de préparer l'obtention du label Tourisme et Handicap pour les œuvres des Itinéraires Artistiques. Cette démarche suscite un fort intérêt de la part des partenaires touristiques, dans un contexte où l'offre en direction des publics en situation de handicap reste encore limitée dans le domaine des loisirs.

Par ailleurs, des contacts sont en cours avec plusieurs structures médico-sociales, particulièrement intéressées par le potentiel de découverte qu'offre ce parcours artistique. L'aide de la DRAC pourrait à nouveau être sollicitée dans le cadre de ses appels à projets culture/santé.

Enfin, travailler sur l'accessibilité des œuvres — tant physique qu'intellectuelle — permet de renforcer la vocation inclusive du projet des Itinéraires Artistiques et d'en élargir le public.

Lien vers le site internet des Itinéraires artistiques : <https://www.itinerairesartistiques-gers.com/fr/preparez-votre-venue>

6. Expérimenter une coopération entre Transition Ecologique et projet culturel dans le cadre de l'AMI TACCT

Dans le cahier des charges de la démarche TACCT (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) et en concertation avec la commission culture du PETR, il était convenu d'opérer un croisement entre démarche TACCT et projet culturel. Ceci a pour objectif de permettre une meilleure appropriation de cette démarche par les habitants.

L'objectif est de rendre sensible et partageable le diagnostic TACCT mais aussi de mettre en récit les trajectoires d'adaptation au changement climatique. Les habitants du territoire seront invités à participer à cette démarche.

Un appel à candidature sera lancé pour identifier une équipe artistique. Une recherche de subventions est en cours pour compléter les financements acquis et pressentis (Drac Occitanie dans le cadre de notre CGEAC, programme Leader).

7. Recrutement d'une stagiaire pour la remobilisation du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement du Pays Portes de Gascogne a longtemps été dynamique et souvent porteur de réflexions qui se sont traduites par des grandes orientations au sein du PETR (Itinéraires Artistiques, Plan Climat, énergies renouvelables, Apéro de Pays ...). Pour rappel c'est un organe obligatoire pour les PETR qui doit être installé à chaque nouveau mandat.

Le Conseil de Développement, comme beaucoup d'autres en France, traverse actuellement une phase de démobilisation. Il nous apparaît donc important d'engager un travail de bilan et de remobilisation. Nous avons reçu la candidature d'une stagiaire du Master APTER (Action Locale et Projet de Territoire) de l'université Jean Jaurès à Toulouse, dont le profil correspond à nos besoins et qui semble très intéressée par cette mission. Elle pourrait débuter mi-février, sa mission durerait jusqu'à mi-juin 2026. Le projet TACCT pourra servir de cas pratique pour la remobilisation du conseil de développement et ainsi la dépense de rémunération de la stagiaire pourra être intégrée dans les demandes de subventions.

L'ordre du jour étant épousé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 19h15.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Patrick BET



PAYS
PORTES DE
GASCOGNE
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX
PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL
05 62 07 67 10

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI

